



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2019

Mairie de Groissiat

Présents : Messieurs Jean-Luc Marron, Michel Piovati, Michel Bevand, Hervé Amiot, Xavier Faivre, Manuel Ollier, Gilbert Samerel, Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Odile Certain, Frédérique Machurat, Monique Roy, Stéphanie Volle.

Excusés : Madame Nathalie Duthel, Monsieur Christian Gros.

Secrétaire de séance : Monsieur Xavier FAIVRE.

Date de convocation : 19 juin 2019

- **Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 29 avril 2019.**
- **Compte rendu des décisions du Maire :** -

Comptes rendus des commissions

. **Commissions des travaux** : pas de réunion

. Les travaux d'insonorisation à la cantine sont faits depuis le 26 juin.

. Secteur Ijean : la reprise des grilles et renvois d'eau a été réalisée comme prévu par la société Rinaldi. Selon les premiers constats, les débordements d'eau en cas d'intempéries ne se produisent plus.

. Grille bief vers la Mairie : par mesure de sécurité, une grille a été installée au niveau de l'avaloir situé vers la mairie et passant sous l'entreprise Lugand.

. Abribus scolaire Route Château Covet : installation faite le 15 mai. Pour mémoire, cet équipement ne coûtera rien à la commune. C'est de l'affichage publicitaire qui rémunère la société exploitante qui effectue toutes les opérations de gestion mais également l'entretien.

. Chemin piéton : projet de boucle entre le lavoir et le cimetière. Le cabinet Infratech se consacrera à l'élaboration du projet courant juillet. Ce projet sera soumis à la commission des travaux à la rentrée.

. Toiture de l'école : Suite à la visite de contrôle de l'état de la toiture par une entreprise spécialisée, les conclusions rendues sont rassurantes puisque la réfection totale n'a pas à être envisagée. Des problèmes de conception de certaines jointures d'une part et de qualité de certaines soudures d'autre part ont permis de comprendre la raison des fuites constatées dans le bâtiment. Un devis correspondant aux réparations nécessaires est attendu courant juillet mais le coût sera bien inférieur à une réfection totale comme cela était craint avant le diagnostic. L'objectif est de faire réaliser les travaux avant l'hiver.

. Route d'Ijean : la réfection va être faite fin juin début juillet par Colas. D'abord le rebouchage des trous puis la reprise en bicouche.

. **Commission des Affaires Scolaires, Associatives et Culturelles** : pas de réunion

. **Maisonnette des livres voyageurs** : l'installation va être effectuée courant juillet au parc loisirs.

. **Décoration intérieure salle du conseil** : Après encadrement, les photos panoramiques ont été suspendues mi-juin dans la salle du conseil. Un grand bravo et remerciements à Germain Amorim, qui est l'auteur de toutes les prises de vue.

. **Fête de l'école** : samedi 29 juin. En raison de la forte chaleur, les coulisses seront installées dans la salle des associations qui est une pièce fraîche. Les familles seront invitées à suivre le spectacle à l'ombre sous le chapiteau dont toutes les bâches latérales seront relevées. Un mot a été distribué par l'école invitant toutes les familles à se munir de toutes les protections nécessaires pour se préserver de la chaleur. (chapeau, casquette, ombrelle, eau, ...)

. **Pétanque du Comité des Fêtes** : samedi 13 juillet.

. **Fête du village** : Le programme est bouclé depuis la réunion qui a eu lieu début juin. Une nouvelle activité, le quad, a été programmée. L'animation musicale se déroulera dans le parc de la salle depuis le moment de l'apéritif jusqu'au soir avec d'abord un fond musical en déambulation suivi d'une représentation en duo avec une chanteuse sur un mode participatif avec le public.

. **Périscolaire** : en collaboration avec le bureau exécutif et la commission des finances, le mode de gestion de l'étude et de la garderie a été revu. Ce point fait l'objet d'une délibération lors du conseil de ce jour.

. **Commission des Finances** : Réunion du lundi 17 juin 2019.

La situation de trésorerie est stable.

Point factures :

. Demande de précisions sur la reprise de l'alimentation électrique du four : pour mémoire, les travaux ont été nécessaires car l'installation électrique du four disjonctait à chaque utilisation. L'alimentation a dû être complètement déviée et il a fallu notamment faire une tranchée assez longue dans les espaces verts en direction du bâtiment des services techniques.

Service de l'étude et de la garderie au groupe scolaire communal :

Il est présenté à la commission le projet de révision du mode de facturation des tarifs de la garderie et de l'étude surveillée au groupe scolaire communal. Pour des raisons de simplification, de souplesse, de dématérialisation, une gestion via la plateforme www.ropach.com est possible. Les inscriptions se feraient sur le même principe que celles de la cantine dont l'usage a donné entière satisfaction depuis sa mise en œuvre en septembre 2018. La commission émet un avis favorable à la mise en place de ce mode de gestion et à l'application d'un tarif à la présence dont le montant serait de 0.40 €. Une pénalité de 15 euros sera appliquée à compter du deuxième retard constaté durant l'année scolaire. Une délibération sera soumise au vote du conseil municipal du 27 juin 2019.

Questions diverses.

Toiture de l'école : Au vu du diagnostic rassurant rendu par l'entreprise spécialisée, le devis des réparations ne devrait pas atteindre le montant des crédits prévus au budget primitif 2018.

. **Commission Environnement et Forêt** : pas de réunion.

. Comme déjà évoqué lors de précédentes réunions, le volume de bois parasité par les scolytes étant très important cette année, il est demandé aux communes de reporter les coupes de bois sains prévues au programme annuel. Le conseil municipal donne évidemment son accord pour le report des coupes de Groissiat. Une zone de bois infesté va être coupée dans la forêt communale côté Alex. Le volume est estimé à 180 m3. L'entreprise chargée de la coupe va contacter les propriétaires limitrophes dont les parcelles sont également concernées.

. Le chargeoir d'Alex est opérationnel. L'ONF assure que les travaux de la conduite d'eau n'ont pas eu d'incidence.

Extrait des délibérations adoptées à l'unanimité

Nouveau mode de tarification pour la garderie et l'étude au groupe scolaire communal.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune propose des services de restauration scolaire, de garderie et d'étude surveillée aux élèves fréquentant le groupe scolaire communal rassemblant les enfants de la petite section de maternelle au CM2.

Depuis septembre 2018, la commune a décidé de moderniser la gestion du service de restauration scolaire par l'accès à la plateforme d'inscriptions en ligne développée par la société RPC qui nous fournit les repas – ROPACH CANTINE.

Grace à sa facilité d'utilisation, ce dispositif, qui permet en outre une grande flexibilité en matière d'inscriptions, a remporté un vif succès auprès des familles concernées.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'étendre le dispositif à la gestion de la garderie et de l'étude via le même prestataire, RPC. L'enregistrement et les inscriptions à ROPACH Garderie Etude se font selon les mêmes modalités que ceux à ROPACH Cantine.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de cette révision des conditions de gestion du service, il est apparu nécessaire de se pencher sur la question du tarif qui n'a pas été modifié depuis 2008.

Pour mémoire, une facturation de 20 euros forfaitaires au trimestre scolaire est appliquée, quel que soit le nombre de présences, dès lors qu'un enfant fréquente le service plus de 5 fois.

Le logiciel ROPACH permet une gestion quasi automatisée avec facturation au nombre de présences.

Après étude et simulations de calcul, une tarification très modérée de 0.40 € par présence est proposée.

Afin de sensibiliser les familles sur la notion de ponctualité, une pénalité de 15 euros pour retard est également proposée avec application à chaque retard, à compter du deuxième retard de l'année (une tolérance par année scolaire)

Au vu de ces éléments, et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de prévoir qu'à compter de la rentrée 2019-2020 :

- . les inscriptions à la garderie et à l'étude se feront via la plateforme www.ropach.com.
- . la facturation se fera au tarif de 0.40 € par présence.
- . chaque retard, au-delà d'un unique retard toléré dans l'année scolaire, fera l'objet d'une pénalité de 15 euros.
- . une convention sera signée avec RPC, fournisseur d'accès à la plateforme, le montant annuel s'élevant à 300 € HT.

Détermination d'un tarif d'occupation du domaine public pour les camions de vente itinérants.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Commune n'a jamais instauré de tarif d'occupation du domaine public communal par les camions de vente itinérants.

Un camion pizza, Génie Pizza, s'installe une fois par semaine, le jeudi soir, depuis plusieurs années aux abords de la place du Général de Gaulle à Alex.

Récemment, ce commerçant, M. Umit BAG, a sollicité la commune pour obtenir un accès à une prise de courant afin de ne plus être obligé de recourir à son groupe électrogène, matériel lourd et encombrant.

Monsieur le Maire explique qu'il a fallu faire pratiquer des travaux afin d'installer une prise de courant dans un coffret fermant à clé. Une clé sera confiée à Monsieur BAG.

Ce coffret servira par ailleurs pour toutes les manifestations associatives qui se déroulent régulièrement sur la place du Général de Gaulle et également aux services techniques communaux.

Après examen par le bureau exécutif communal, celui-ci a proposé d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public pour les camions de vente itinérants d'un montant de 150 euros forfaitaires par semestre pour une occupation un soir par semaine.

Une convention entre la Commune et Monsieur BAG viendra formaliser les modalités d'occupation. (durée, tarif, résiliation, ...)

Au vu de ces éléments, et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- . de fixer le tarif d'occupation du domaine public à 150 euros forfaitaires par semestre pour une occupation un soir par semaine.
- . d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention afférente avec M. Umit BAG, Génie Pizza, 6 rue des Scieries 01100 ARBENT.

Travaux Sylvicoles – demande de subvention dispositif SYLV'ACCTES.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une partie du programme des travaux à réaliser dans la forêt communale en 2019 est susceptible d'être subventionnée dans le cadre du dispositif SYLV'ACCTES pour des travaux de jardinage en futaie irrégulière résineuse en forêt communale.

Ces travaux sont à effectuer sur une surface de 5,86 ha pour un montant estimé à 5 279.63 € hors taxes. La subvention sollicitée au taux de 40 % est de 2 111,85 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de confirmer la réalisation de ces travaux à effectuer sur une surface de 5,86 ha pour un montant estimé à 5 279,63 € hors taxes.
- de solliciter l'aide financière, à hauteur de 40 %, soit 2 111,85 €, dans le cadre du dispositif SYLV'ACCTES.
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles.

Subvention à l'Association des familles des cantons d'Oyonnax (AFCO) pour le Centre de Loisirs d'Echallon

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2017, le Centre de Loisirs de Groissiat, géré par l'association communale du Parc Loisirs, n'est plus en mesure d'ouvrir durant l'été.

Depuis, la Commune de Groissiat est sollicitée pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit du Centre de Loisirs d'Echallon, géré par l'Association des familles des cantons d'Oyonnax (AFCO), qui accueille des enfants domiciliés à Groissiat.

En 2017 et 2018, une subvention a été attribuée pour soutenir l'AFCO qui, en retour, fait bénéficier les familles de Groissiat de tarifs réduits au titre du partenariat avec la Commune.

Au regard des statistiques de fréquentation de l'été 2018 fournies par l'AFCO, et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- . de verser une subvention de 600 € à cette association.
- . de prévoir que les crédits afférents seront prévus au compte 6574 du budget principal par décision modificative : compte 6574 + 600.00 € et compte 611 - 600.00 €.

Informations communales

- . ENEDIS annonce que le déploiement des compteurs Linky va avoir lieu durant le dernier trimestre 2019 à Groissiat. Une chargée de communication viendra faire une présentation au conseil lors de la réunion du 16 septembre 2019.
- . PLUih : l'enquête publique va avoir lieu de début septembre à début octobre. Des avis seront affichés afin d'informer le public des lieux et horaires de consultation du dossier ainsi que des permanences du commissaire enquêteur.
- . Résidence Bassompierre : les travaux étant achevés, la SEMCODA va mettre en service les quatre logements créés à compter de septembre. A cette occasion, la Commune va réfléchir à la façon d'honorer la mémoire de Joseph Bassompierre qui a légué sa maison à la Commune.

Informations communautaires

- . Conseil communautaire du 06 juin 2019 : rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville au cours des exercices 2011 à 2017. Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des observations de la chambre régionale des comptes Auvergne Rhône Alpes et de la réponse du Président de HBA concernant notamment : les projets de centre aqualudique (forage profond) et la cité de Montcornelles (reconstitution Cité Médiévale) d'une part et le site de Terre Ronde (station de ski) d'autre part. Aucune observation n'est présentée par le conseil municipal de Groissiat à ce sujet.

Questions diverses

- . Prochain bureau : lundi 02 septembre à 18h30.
 - . Prochaines commissions : à définir
 - . Prochaine réunion de conseil municipal : **suppression de la réunion prévue jeudi 18 juillet.**
- Le prochain conseil aura lieu lundi 16 septembre à 18h30.

Le secrétaire de séance
Xavier FAIVRE

